

Décision

Générale

colonial

Décision n° 373 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 373

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 mars 1967

Numéro JO

n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro

1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est rapportée la décision n° 1798 du 31 décembre 1964, autorisant M. Benatti (Nando) à prendre en gérance libre la licence de 1° classe pour la vente de toutes boissons à consommer sur place ou à emporter, au «Bar Lelyannis », sis 5, rue du Verdon, Djibouti, dont le propriétaire est M. Delyannis (Mitso). Le Commandant de Cercle de Djibouti et le Chef du Service des Contributions directes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.